

JUNIORS TROPHY REGLEMENT 2019



L'Empereur Juniors Trophy	18 mai 2019
Open du Mont Garni	23 juin 2019
Prix Thomas Meeze	12 juillet 2019
Ragnies Juniors Trophy	10 août 2019
Prix Jean-François Gillet	28 août 2019
La Bawette Juniors Trophy	8 septembre 2019
La Bruyère Juniors Trophy	27 septembre 2019

1 SOMMAIRE

Juniors Trophy Règlement 2019	1
1 Sommaire	2
2 Article I : Préambule	3
3 Article II : L'esprit des compétitions	3
4 Article III : Les joueurs éligibles.....	4
5 Article IV : Catégories, formules de jeu & liste des départs.....	4
6 Article VI : Classements	5
6.1 Classement des joueurs :.....	5
6.1.1 Catégorie 1	5
6.1.2 Catégories 2, 3 et 4.....	6
6.2 Club vainqueur	6
6.3 Classement général individuel.....	6
6.3.1 Principe.....	6
6.3.2 Valeur des compétitions du Juniors Trophy.....	7
6.3.3 Attribution des points	7
6.3.4 Grille d'attribution des points	8
7 Article VII : Frais de participation	9
8 Article VIII : Organisation	9
8.1 Les départs	9
8.2 Aires de départ.....	9
8.3 Inscriptions	11
8.4 Limite des inscriptions.....	11
8.5 Désistement – Joueur absent.....	11
8.6 Remise des prix	11
9 Divers	12
9.1 Aide extérieure	12
9.2 Contrôle des scores	12
9.3 Parents	12
9.4 Le Comité Organisateur des Juniors Trophy	12
10 Le règlement général sur la protection des données personnelles	13
10.1 Les clubs organisateurs	13
10.1.1 Coordonnées.....	13
10.1.2 Sites internet, services et propriété intellectuelle	14
10.1.3 Traitement de la demande et/ou des informations, disponibilités et responsabilités	14
10.2 Dispositions spécifiques aux Juniors Trophy	15
10.2.1 Généralités.....	15
10.2.2 Droits du titulaire sur ses données personnelles.....	18
11 Palmarès	19
11.1 Prix Thomas Meeze	19
11.2 La Bruyère Juniors Trophy	20
11.3 Prix Jean-François Gillet.....	22
11.4 Open du Mont-Garni.....	23
11.5 Grand prix Guy Hallet	24
11.6 L'Empereur Juniors Trophy.....	24
11.7 Classement général individuel	25
12 Annexe : Feuille des inscriptions	25

2 ARTICLE I : PREAMBULE

- On entend par joueur, toute personne de genre masculin ou féminin.
- Le ranking déterminera les vainqueurs du classement final propre à chacune des catégories (1, 2, 3, et 4).
- Le ranking débute le 18 mai 2019 et se clôture le 27 septembre 2019.
- Les scores bruts réalisés dans la première catégorie des compétitions du Juniors Trophy sont pris en considération par l'AFG dans le calcul de la moyenne de score de ses élites.
- **Seul le joueur disposant à tout le moins de son brevet d'aptitude et ayant réussi un test de connaissance sur les Règles de Golf est autorisé à prendre part au Juniors Trophy.**

3 ARTICLE II : L'ESPRIT DES COMPETITIONS

L'esprit de ces compétitions est de motiver et privilégier les jeunes, nouveaux ou non, ayant moins d'occasions de jouer (ex : ceux qui n'ont pas les entraînements régionaux, ceux qui n'ont pas le handicap pour les épreuves du Junior tour).

L'objectif principal est de permettre aux jeunes de s'amuser et de jouer dans d'autres clubs, l'aspect compétition venant au second plan.

Toutefois le respect des règles de golf et de l'étiquette reste de mise.

Il est également attendu des participants qu'ils aient une attitude (pas de consommation de tabac et/ou de boissons alcoolisées) et une tenue correcte sur l'ensemble des installations du club accueillant la compétition.

Il est à cet égard renvoyé au règlement d'ordre intérieur propre à chacun des clubs hôtes et il appartiendra aux joueurs d'en prendre connaissance au préalable afin d'éviter de se voir le cas échéant interdire l'accès au terrain faute de disposer de la tenue vestimentaire adéquate.

Il est précisé que toute reconnaissance préalable du terrain où se déroulera l'une des compétitions du Juniors Trophy est soumise d'une part aux disponibilités du club en question ; et d'autre part au paiement individuel du green-fee au tarif habituellement applicable pour un junior au jour de la reconnaissance.

4 ARTICLE III : LES JOUEURS ELIGIBLES

Les compétitions s'adressent aux joueurs avec un handicap officiel et âgés de 18 ans et moins au 18 mai 2019.

Pour participer au Juniors Trophy et être repris dans le(s) ranking(s), le joueur doit être :

- Âgé de 18 ans et moins au 18 mai 2019 ;
- De nationalité belge ou étrangère, membre d'un club affilié à la Fédération Royale Belge de Golf ou d'un club affilié à une fédération étrangère reconnue par la Fédération Royale Belge de Golf ;
- Titulaire d'un Exact handicap correspondant aux critères de handicap propres à chacune des catégories (1, 2, et 3) ou à tout le moins d'un brevet d'aptitude en ce qui concerne la catégorie 4 ;
- En ordre de cotisation fédérale et en possession de la carte fédérale belge de l'année 2019.

A défaut le club organisateur ne sera pas tenu par le coût forfaitaire d'inscription de 15 € et pourra dès lors exiger le paiement d'un green-fee (au tarif du jour) ainsi que de la cotisation fédérale « stagiaire ».

5 ARTICLE IV : CATEGORIES, FORMULES DE JEU & LISTE DES DEPARTS

- Il y a 4 catégories de joueurs. Chaque catégorie est mixte.

Catégories mixtes	Parcours	Formule de jeu		Prix
1 – Hcp 0 à 12,4	18 trous	Single Strokeplay – Back tee (Blanc ou bleus)	<u>Si moins de 12 ans</u> : On avance d'un tee par rapport au tee initial (ex : Back tee hommes jouera du Front tee hommes).	3 prix (1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème})
2 – Hcp 12,5 à 24,4		Single Stableford – Front tee (Jaunes ou rouges)	Les filles jouant des Front tee, y restent mais bénéficient des strokes des Back tee dames.	3 prix (1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème})
3 – Hcp 24,5 à 36,4		Single Stableford – Front tee (Jaunes ou rouges)	<u>Si moins de 10 ans</u> : On avance de deux tees par rapport au tee initial. (ex : Back tee hommes jouera du Back tee dames).	3 prix (1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème})
4 – Hcp compris entre 36,5 et 54 (mais joue sur 45 max)	9 trous	Single Stableford – Front tee (Jaunes ou rouges)	Sauf présence de tees juniors officiels, les filles dont l'hcp est inférieur à 12,5, jouent des Front tee mais bénéficient de 3 strokes supplémentaires. Les autres jouent des Front tee en bénéficiant de 5 strokes supplémentaires.	3 prix (1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème})

- Chaque club a la possibilité d'inscrire jusqu'à 10 joueurs.

Le comité organisateur de chacune des compétitions se réserve toutefois le droit de restreindre (afin notamment de permettre à plus de clubs d'être représentés) ou étendre (notamment si après réception des listes de participants, des places sont encore disponibles) le nombre de participants par club.

- La liste des départs est établie dans l'ordre croissant de handicap sous réserve que, et pour autant que faire se peut, deux joueurs d'un même club ne figureront pas dans un même flight.
- Toutes les manches du Juniors Trophy sont qualificatives, tant à la hausse qu'à la baisse, pour le handicap des joueurs y participants, et ce dans chacune des catégories.

6 ARTICLE VI : CLASSEMENTS

6.1 CLASSEMENT DES JOUEURS :

6.1.1 CATEGORIE 1

Les 3 premiers de chaque catégorie se verront attribuer un prix

Le classement en catégorie 1 est établi intégralement en brut. Il en est de même de l'attribution des points pour le ranking dans cette catégorie.

En cas d'égalité pour la 1^{ère} place à l'issue du 18^{ème} trou, le Comité Organisateur peut organiser un play-off au trou par trou pour déterminer le vainqueur.

Le play-off débutera aussi rapidement que possible après que les derniers joueurs de la catégorie auront terminé leur parcours.

Le nombre de joueurs par groupe ne pourra pas être supérieur à 4.

L'ordre de départ sera identique à celui de la liste des départs de la compétition.

Si le play-off implique plus que 2 joueurs, à l'exception du vainqueur, ils seront classés à égalité à la seconde place indépendamment de leur résultat dans le play-off.

Les trous qui seront utilisés pour le play-off ainsi que l'ordre dans lequel ils devront être joués, auront à être déterminés par le Comité Organisateur.

Si le Comité Organisateur devait n'avoir pas opté pour la tenue d'un play-off afin de déterminer le vainqueur, le départage se fera sur la base des résultats obtenus sur les 9, 6, 3, le dernier trou, etc.

En cas d'égalité pour la suite du classement, le départage se fera également sur la base des résultats obtenus sur les 9, 6, 3, le dernier trou, etc.

6.1.2 CATEGORIES 2, 3 ET 4

Les 3 premiers de chaque catégorie se verront attribuer un prix

En cas d'égalité dans une manche, tant pour la 1ère place que pour la suite du classement, le départage se fera sur la base des résultats obtenus sur les 9, 6, 3, le dernier trou, etc.

6.2 CLUB VAINQUEUR

Lors de chacune des manches du Juniors Trophy, à la discrétion du comité organisateur du club hôte, un prix pourra être remis au club ayant cumulé les meilleurs résultats stableford du jour.

Le classement sera établi en additionnant d'abord le meilleur score stableford réalisé par les joueurs de chaque club dans chacune des 4 catégories.

Pour ce classement seulement, le score stableford prévaudra également en catégorie 1.

A ces 4 scores, viendra s'ajouter un cinquième, étant le second meilleur score réalisé et ce, toutes catégories confondues.

Exemple :

Catégorie	Club X	Score	Club Y	Score	Club Z	Score
1	J 1	32	J 1	38		
	J2	30				
2	J1	39	J1	40	J1	44
	J2	36	J2	33	J2	40
3	J1	40	J1	42	J1	49
	J2	38			J2	42
4	J1	15	J1	20	J1	21
	J2	12	J2	16	J2	18
Total des 5 meilleurs scores		(32 + 39 + 40 + 15) + 38 = 164		(38 + 40 + 42 + 20) + 33 = 173		(0 + 44 + 49 + 21) + 42 = 156

6.3 CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL

6.3.1 PRINCIPE

A la suite des différentes compétitions constituant le Juniors Trophy, un classement individuel sera établi pour chacune des catégories.

Le joueur ayant comptabilisé le plus de points par addition des compétitions effectuées se verra remettre un prix (Un trophée gravé avec le nom des clubs organisateurs) le jour même de la dernière manche.

Dans l'hypothèse ou en cours de saison un joueur changerait de catégorie, il ne pourra pas cumuler les points éventuellement obtenus dans des catégories différentes. Il sera dès lors classé dans la catégorie où il aura obtenu le plus de points.

Exemple :

Le Joueur A débute le Juniors Trophy avec un handicap de 16 (catégorie 2). Il joue 3 des différentes manches du Juniors Trophy dans cette catégorie et se classe à chaque fois dans les trois premiers.

Du fait de ces bons résultats il descend son handicap à 12 et jouera les autres manches en catégorie 1. Il y marque moins de points.

Son classement sera établi en fonction des résultats obtenus lors des 3 premières manches du Juniors Trophy.

Et à considérer qu'avant la dernière manche il soit repassé en catégorie 2, ce dernier résultat sera également comptabilisé dans l'établissement du classement.

6.3.2 VALEUR DES COMPÉTITIONS DU JUNIORS TROPHY

Les compétitions du Juniors Trophy ont une valeur de 250 points pour chacune des 4 catégories.

6.3.3 ATTRIBUTION DES POINTS

Le classement général est établi comme suit :

- Chaque joueur se voit attribuer 0,5 pts à chaque participation effective à l'une des manches du Juniors Trophy.
- Un joueur se voit attribuer un nombre de points X suivant la place obtenue, conformément à ce qui est prévu aux points 5.1.1. et 5.1.2., dans le classement de chaque compétition jouée et ce jusqu'à la 40^{ème} place (cf. Point 5.3.4 Grille d'attribution des points).

Il n'y a donc pas d'ex aequo ni de partage des points en cas de score total identique lors d'une manche, chaque joueur se voyant attribuer une place et un classement distinct.

- Est classé à la 1^{ère} place du Ranking, le joueur qui a obtenu le plus grand nombre de points.

- En cas d'ex æquo pour la 1ère place du ranking, les joueurs seront départagés en comparant le nombre de compétitions jouées. Le joueur avec le même nombre de points récoltés sur un plus petit nombre de compétitions sera classé préférentiellement.
- Au cas où l'égalité devrait subsister, le joueur ayant le plus petit hcp au jour de sa première participation sera classé à la 1^{ère} place du ranking.
- En cas d'ex æquo pour une place dans la suite du classement général, les joueurs seront classés à la même place.

6.3.4 GRILLE D'ATTRIBUTION DES POINTS

Classement du jour	Catégories 1, 2, 3 et 4
1	40
2	27,5
3	17,5
4	15
5	12,5
6	10
7	8
8	7
9	6
10	5,5
11	5
12	5
13	4,5
14	4,5
15	4
16	4
17	3,5
18	3,5
19	3
20	3
21	2,5
22	2,5
23	2,5
24	2,5
25	2,5
26	2,5
27	2
28	2
29	2
30	2
31	2
32	2
33	2
34	2
35	2
36	2
37	1,5
38	1,5
39	1,5
40	1,5
BONUS de participation	0,5

7 ARTICLE VII : FRAIS DE PARTICIPATION

Pour autant que le joueur soit en ordre de cotisation fédérale et en possession de la carte fédérale belge de l'année 2019, les frais de participation sont fixés à 15 € par joueur et par compétition, à payer le jour de la compétition.

A défaut le club organisateur ne sera pas tenu par le coût forfaitaire d'inscription de 15 € et pourra dès lors exiger le paiement d'un green-fee (au tarif du jour) ainsi que de la cotisation fédérale « stagiaire ».

8 ARTICLE VIII : ORGANISATION

8.1 LES DEPARTS

- Il est conseillé de prévoir les premiers départs vers 8H30.
- Les départs des compétiteurs sont organisés dans l'ordre croissant de handicap.
- Des flight de 3 joueurs seront organisés.
- La présence d'un starter est souhaitée.

8.2 AIRES DE DEPART

Il est demandé de respecter les zones de départ telles que proposées dans les réunions du comité, à savoir que, sauf décision souveraine du comité organisateur de chaque manche, les départs s'effectuent comme suit :

- Les jeunes âgés, lors de la compétition du jour, de **12 ans et plus** jouent du tee de départ propre à leur catégorie d'handicap, à savoir :
 - Back tee si leur handicap est inférieur à 12,5
 - Front tee si leur handicap est supérieur ou égal à 12,5
- Les jeunes âgés, lors de la compétition du jour, de **moins de 12 ans**, avancent d'un tee par rapport à leur tee initial et ce tout en en conservant les strokes :
 - Les garçons dont l'handicap est inférieur à 12,5, joueront des Front tee hommes avec les strokes des Back tee hommes ;
 - Les garçons dont l'handicap est supérieur ou égal à 12,5, joueront des Back tee dames avec les strokes des Front tee hommes ;
 - Les filles dont l'handicap est inférieur à 12,5, joueront des Front tee dames avec les strokes des Back tee dames ;
 - Les filles dont l'handicap est supérieur ou égal à 12,5 :
 - Si le club dispose de « tee juniors » mesurés officiellement, elles y démarreront tout en conservant les strokes des Front tee dames ;

- A défaut, elles joueront des Front tee dames avec les strokes des Back tee dames ;
- Les jeunes âgés, lors de la compétition du jour, de **moins de 10 ans**, avancent de deux tees par rapport à leur tee initial et ce tout en en conservant les strokes
 - Les garçons dont l'handicap est inférieur à 12,5, joueront des Back tee dames avec les strokes des Back tee hommes ;
 - Les garçons dont l'handicap est supérieur ou égal à 12,5, joueront des Front tee dames avec les strokes des Front tee hommes ;
 - Les filles dont l'handicap est inférieur à 12,5 :
 - Si le club dispose de « tee juniors » mesurés officiellement, elles y démarreront tout en conservant les strokes des Back tee dames ;
 - A défaut, elles joueront des Front tee dames avec les strokes des Back tee dames auquel sera ajouté un bonus de 3 strokes ;
 - Les filles dont l'handicap est supérieur ou égal à 12,5 :
 - Si le club dispose de « tee juniors », mesurés officiellement, elles y démarreront en se voyant attribuer les strokes des Back tee dames ;
 - A défaut, elles joueront des Front tee dames avec les strokes des Back tee dames auquel sera ajouté un bonus de 5 strokes ;

L'attribution de 5 strokes supplémentaires aux filles âgées de moins de 10 ans et à l'handicap supérieur à 12,5, tient à ce que :

- dans beaucoup de clubs il n'existe pas encore de « tees juniors » ;
- lorsqu'un club dispose de tels tees, ils n'ont pas toujours fait l'objet d'un mesurage et d'une évaluation officielle ;
- il n'a, bien souvent, pas non plus été évalué le nombre de strokes qu'une dame recevrait si elle devait jouer des tees hommes (ce qui, si c'était le cas, permettrait de faire jouer les filles de moins de 10 ans des Front tee dames tout en leur octroyant les strokes des Front tee Hommes) ;
- en moyenne par écart de 250 M, un joueur reçoit 2 strokes en plus.
- L'écart entre les Front tee hommes et les Back tee dames est en moyenne de 650 à 700 M.

Ainsi, afin que les filles perçoivent le même avantage que les garçons (qui en jouant des tees dames gagnent donc une telle distance tout en conservant les strokes reçus à leur tee initial), il était nécessaire qu'elles reçoivent 5 strokes en plus.

Pour le reste, chaque club organisateur dispose comme il l'entend les positions des drapeaux.

8.3 INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font via le club organisateur ou la personne déléguée par ledit club à cet effet.

La liste d'inscription est à adressées par E-mail ou par fax en mentionnant :

Liste d'inscription							Accord RGPD
N°	Nom et prénom	Home club	Date de naissance	Hcp	N° Fédé	Email	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Le club organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants par club.

8.4 LIMITE DES INSCRIPTIONS

2 semaines avant la date de la compétition

8.5 DESISTEMENT – JOUEUR ABSENT

Il est demandé de prévenir le club organisateur au moins 48h à l'avance en cas de désistement.

Tout joueur dont l'absence non justifiée sera constatée lors de la compétition se verra appliquer la sanction de la disqualification.

En cas de nouvelle absence injustifiée, il sera exclu du ranking.

8.6 REMISE DES PRIX

Il y a une remise de prix après chaque compétition dont l'heure sera définie par chaque club.

Les joueurs se présenteront en tenue sportive mais néanmoins correcte lors de la remise des prix.

9 DIVERS

9.1 AIDE EXTERIEURE

Sauf décision contraire du comité organisateur, l'utilisation d'un trolley (chariot) électrique et l'aide d'un caddie ne sont pas autorisées.

Pénalité pour infraction : **disqualification.**

Les instruments de mesure des distances sont autorisés. Les joueurs veilleront toutefois à ne pas ralentir le jeu, à défaut la pénalité pour jeu lent leur sera appliquée.

9.2 CONTROLE DES SCORES

Dans la catégorie 4 la présence d'un adulte, sans lien de parenté ou d'affiliation de club avec un des joueurs d'une partie sera admise afin de tenir le rôle de marqueur.

Ainsi, outre les cartes qui sont remplies par les joueurs après chaque trou, le marqueur remplit 1 carte avec les 3 scores et la comparaison se fera lors du recording.

9.3 PARENTS

Les parents ne sont pas autorisés à suivre les parties sur le terrain. Ils sont néanmoins en droit de se trouver et d'assister au départ et à l'arrivée des joueurs.

9.4 LE COMITE ORGANISATEUR DES JUNIORS TROPHY

- L'EMPEREUR : Philippe STAINIER (philippe.stainier@skynet.be)
- LA BAWETTE : Jorge DAUNIS Y MOREAU DE MELEN
(jorge.gloria.daunis@gmail.com)
- LA BRUYERE : Christophe TEIXEIRA (juniorslabruyere@gmail.com)
- LA TOURNETTE : Philippe DE BOCK (tournette.capitainejuniors@gmail.com)
- LLN : Alexandre CHATEAU (alexchateau@yahoo.com)
- MONT-GARNI : Quentin CLEMENT (quentin.clement@skynet.be)
- RAGNIES : Cédrix VILAIN (ragniesgolf.juniors@gmail.com)

10 LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

10.1 LES CLUBS ORGANISATEURS

10.1.1 COORDONNEES

Chaque manche des Juniors Trophy est gérée et organisée par le club qui l'accueille, à savoir :

1. **Pour le Prix Thomas Meeze** : Centre de Golf de Louvain-La-Neuve SA, n° d'entreprise 434.705.993, ayant son siège social à 1150 Bruxelles, avenue Madoux, 11 bte 7

Rue Arthur Hardy, 68 à 1348 Ottignies-Louvain-La-Neuve – Tél. +32 10 45 05 15 - info@golfln.com - www.golfln.com
2. **Pour le La Bruyère Juniors Trophy** : Golf La Bruyère ASBL, n° d'entreprise 437.719.626

Rue Jumerée, 1 à 1495 Sart-Dames-Aveline – Tél. +32 71 87 72 67 - info@golflabruyere.be - www.golflabruyere.be
3. **Pour l'Open du Mont-Garni** : Mont Garni Golf Academy SCS, n° d'entreprise 831.814.689, ayant son siège social à 7050 Erbisoeul, rue d'Herchies, 8

Rue Orbette, 1 à 7331 Baudour – Tél. +32 65 52 94 10 - secretariat@golfmontgarni.be - www.golfmontgarni.be/fr
4. **Pour le Prix Jean-François Gillet** : Golf du Château de la Tournette ASBL, n° d'entreprise 479.457.538

Chemin de Baudemont, 21 à 1400 Nivelles – Tél. +32 67 89 42 66 – info@tournette.com - <http://www.tournette.com>
5. **Pour l'Empereur Juniors Trophy** : Golf de l'Empereur ASBL, n° d'entreprise 449.929.352

Rue Emile François, 31 à 1474 Ways – Tél. +32 67 77 15 71 - Fax. +32 67 77 18 33 - info@golfempereur.com - www.golf-empereur.com
6. **Pour le La Bawette Juniors Trophy** : Golf Château de la Bawette, n° d'entreprise

Chaussée du Château de la Bawette, 5 à 1300 Wavre – Tél. +32 10 22 33 32 - info@labawette.com - www.golflabawette.green
7. **Pour le Ragnies Juniors Trophy** : Ragnies Golf Club, n° d'entreprise 811.784.585

Rue de la Roquette, 31/33 à 6532 Ragnies – Tél. +32 71 533 267 - info@ragniesgolf.be - www.ragniesgolf.be

Chacun des clubs organisateurs est affilié à l'Association Francophone Belge de Golf (Bd. Louis Schmidt, 87/6 à 1040 Bruxelles – Tél. +32 2 679 02 20 - info@afgolf.be - <http://www.afgolf.be>) et à la Fédération Royale Belge de Golf (Bd. Louis Schmidt, 87/6 à 1040 Bruxelles – Tél. +32 2 672 23 89 - info@golfbelgium.be - <http://www.golfbelgium.be>).

10.1.2 SITES INTERNET, SERVICES ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les dispositions propres à chacun des clubs participants concernant la protection de la vie privée et le Règlement général sur la protection des données personnelles sont consultables sur leurs sites Internet respectifs et/ou disponibles sur demande auprès des intéressés via les coordonnées détaillées supra au point 9.1.1.

Les services et biens proposés sur ces sites sont décrits de bonne foi, le plus précisément et fidèlement possible.

Les images présentées sur ces sites n'ont aucune valeur contractuelle.

Les informations figurant sur ces sites sont réservées à un usage exclusivement personnel et ne peuvent être en tout ou partie ni reproduites, ni communiquées. L'ensemble des données (textes, sons ou images) figurant sur les pages de ces sites sont la propriété exclusive des clubs organisateurs ou de leurs partenaires. Toute reproduction, représentation ou diffusion, à des fins autres que personnelles, en tout ou partie du contenu de ces sites sur quelque support ou par tout procédé que ce soit est interdite. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

10.1.3 TRAITEMENT DE LA DEMANDE ET/OU DES INFORMATIONS, DISPONIBILITES ET RESPONSABILITES

Les clubs organisateurs se réservent le droit de subordonner le traitement des informations, de le suspendre ou de le refuser notamment dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- informations incomplètes ou incorrectes ;
- Communication de données **manifestement** erronées, voire fantaisistes ;

Les clubs organisateurs ne sauraient être tenus pour responsable de l'inexécution du contrat ou du non traitement de la demande qui pourrait suivre en cas d'inexactitude des informations communiquées ou de force majeure.

En tout état de cause, les clubs organisateurs ne pourront être tenus responsables des dommages résultant de l'indisponibilité du service correspondant aux sollicitations de l'utilisateur.

10.2 DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX JUNIORS TROPHY

10.2.1 GENERALITES

En accédant au site web des clubs organisateurs ainsi que des fédérations auxquelles il est affilié et en les utilisant, l'utilisateur déclare avoir pris connaissance des informations relatives à la vie privée et au RGPD qui y sont décrites.

Ces sites, dans les langues y disponible, sont des sites d'informations qui s'adressent aussi bien aux membres des clubs organisateurs, qu'aux non membres, dénommés ci-après « internautes ». Ces sites sont soumis à la loi belge. L'internaute reconnaît avoir pris connaissance des présentes dispositions et s'engage à les respecter.

Il est rappelé que le secret des correspondances n'est pas garanti sur le réseau Internet et qu'il appartient à chaque internaute de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels.

Dans le cadre des Juniors Trophy, l'utilisateur accepte et consent expressément à ce que le responsable du traitement de chacun des clubs organisateurs recueille et traite, conformément aux modalités et principes décrits ci-après, ses données à caractère personnel ou celle de l'enfant participant qu'il communique tant par le biais du site web ; que par Email ; ou par téléphone aux organisateurs, pour les finalités indiquées ci-après.

L'utilisateur a le droit de retirer son consentement à tout moment. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement préalablement donné.

Les données à caractère personnel que l'utilisateur communique lors d'une demande via le site des clubs organisateurs ; par Email ; ou lors d'un entretien téléphonique dans le cadre des diverses manches des Juniors Trophy sont traitées par les clubs organisateurs pour un usage interne et en vue :

- de pouvoir répondre à l'utilisateur et de tenir au courant les participants des informations liées à chaque manche du Juniors Trophy de l'année en cours et des éditions à venir ;
- de permettre la bonne organisation du club ;
- de permettre le bon déroulement des compétitions et du challenge de l'année en cours ainsi que des éditions à venir ;
- d'établir les liste de départ, d'encoder les scores réalisés, et de calculer le classement de la compétition dans I-Golf ;
- d'établir le classement général du Challenge des Juniors Trophy ;
- de tenir au courant l'AFGolf des scores réalisés par les participants dans le cadre de la collecte des informations nécessaires à la sélection des Elites de l'AFGolf tant aux groupes d'entraînement, qu'aux compétitions qu'elle prend en charge ou entend participer ;
- de poster les informations liées à chaque manche du Junior Trophy ainsi que les photos prises à ces occasions sur le site Internet de chacun des clubs accueillant une manche du Junior Trophy, ainsi que de l'AFGolf ;

Les données à caractère personnel ne sont transmises qu'au personnel chargé de traiter les demandes. Ces données peuvent être communiquées à des personnes extérieures aux clubs organisateurs lorsque cela s'avère nécessaire pour le traitement de la demande de l'utilisateur.

Dans le cadre de l'inscription de votre enfant à chaque manche du Junior Trophy, les données personnelles que le club organisateur rassemble sur les participants le sont dans le strict respect des dispositions relatives à la protection de la vie privée.

Si la nature de la compétition et du challenge, ou des motifs liés à son organisation, requièrent que des messages soient envoyés par e-mail, le participant accepte de recevoir ces messages pendant toute la durée de la compétition et du challenge de l'année en cours et des éditions à venir.

Outre ce qui est repris au présent règlement, toutes les informations utiles sur la conservation, le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de regard, de correction, de portabilité & de modification des données personnelles confiées peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.afgolf.be/privacy ou obtenues sur simple demande en format papier auprès des clubs organisateurs via les coordonnées détaillées supra au point 9.1.1..

Si l'utilisateur refuse de communiquer certaines données indispensables, il se peut que les clubs organisateurs ne soient pas en mesure de traiter la demande.

En ayant accepté les présentes conditions, les clubs organisateurs vous adresseront les informations utiles à l'accès aux différentes manches des Juniors Trophy ; vous bénéficierez également des services gratuits d'informations concernant les actions ponctuelles et les services des clubs organisateurs. Ces informations peuvent être personnalisées.

Aucune donnée n'est collectée automatiquement par les clubs organisateurs. Les seules données qu'ils traitent conformément aux lois européennes et nationales sur la protection des données sont celles que **vous leur communiquez volontairement**. Les autres informations éventuellement collectées automatiquement ne le sont que par des outils statistiques comme par exemple Google Analytics et ne concernent que votre adresse TCP/IP, la marque et la dernière version de votre navigateur, les pages web consultées mais restent complètement anonymes.

Il se peut que les clubs organisateurs enregistrent via cookie un code d'accès et un mot de passe. D'autres informations comme vos critères de recherche ou la langue choisie pour visiter leur site peuvent également apparaître dans le cookie. (Un cookie est un petit fichier envoyé par le serveur des clubs organisateurs qui s'enregistre sur le disque dur de votre ordinateur. Il garde la trace du site visité et contient un certain nombre d'informations relatives à cette visite. Les cookies servent avant tout à faire fonctionner le site - cookies techniques de sessions).

Les clubs organisateurs pourraient aussi être amenés à traiter des données vous concernant provenant de tiers. Celles-ci leur sont uniquement communiquées suite à une demande. Pour autant que vous ayez marqué votre accord, votre adresse email pourra être utilisée par les clubs aux fins précisées ci-dessus.

Les informations ne servent qu'à un usage interne et ne seront en conséquence jamais vendues à d'autres personnes physiques ou morales liées ou pas aux clubs organisateurs. Les données, en ce compris le droit à l'image, peuvent être transmises aux tiers qui peuvent intervenir directement ou indirectement dans l'exercice de l'activité sportive du club (fédération, presse, fournisseurs...) et/ou dans le cadre de compétitions.

Les clubs organisateurs ont la responsabilité de mettre en place des mesures de sécurité appropriées pour protéger la perte, l'usage abusif ou l'altération des informations reçues sur leur site.

Tous leurs employés ayant accès à vos données ont un devoir de confidentialité stricte.

Les données seront conservées le temps qu'il sera nécessaire pour fournir le service sollicité et accepté par le titulaire des données et ce pendant les délais légaux requis par toute réglementation à laquelle les clubs organisateurs sont soumis.

Au terme de l'écoulement de la période de conservation, il appartient au responsable du traitement de chacun des clubs organisateurs de mettre tout en œuvre pour s'assurer que les données personnelles ont bien été rendues indisponibles.

Vous disposez à tout moment du droit d'accès et de rectification à ces données ainsi que du droit d'opposition, afin de vérifier leur exactitude et de faire corriger les éventuelles erreurs les concernant.

Pour pouvoir exercer ce droit, il vous suffit de contacter les clubs organisateurs via les coordonnées détaillées supra au point 9.1.1.

Les clubs organisateurs ne sont pas responsables de la politique de respect de la vie privée des sites Internet qui sont reliés à leur site internet par un hyperlien.

Si vous estimez que le site des clubs organisateurs ne respecte pas les présentes dispositions dont seule la dernière version prévaudra, vous pouvez contacter le ou les clubs en question via les coordonnées détaillées supra au point 9.1.1.

10.2.2 DROITS DU TITULAIRE SUR SES DONNEES PERSONNELLES

Le titulaire des données personnelles reconnaît avoir été loyalement et parfaitement informé du traitement desdites données par les clubs organisateurs. Outre ce droit à l'information, le titulaire dispose des droits suivants :

- **Droit d'accès** à ses données par la personne concernée. C'est-à-dire le droit d'obtenir du responsable de traitement des données la confirmation que ces dernières sont ou ne sont pas traitées et l'accès auxdites données.
- **Droit de rectification** des informations inexacts et que les données incomplètes soient complétées
- **Droit d'obtenir l'effacement** de ses données lorsque ces données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, si la personne retire son consentement (et qu'il n'existe pas d'autre fondement (obligation légale) au traitement), si la personne exerce son droit d'opposition au traitement ...
- **Droit à la limitation** : lorsque le responsable du traitement n'a plus besoin des données mais qu'elles sont encore nécessaires. Lorsqu'une telle limitation, par principe temporaire, est mise en place, les données ne peuvent être traitées, sauf pour leur conservation, qu'avec le consentement de la personne concernée ou pour des motifs spécifiques.
- **Droit à la portabilité** : la personne concernée a le droit d'obtenir les données qu'elle a fournies dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et a le droit de transmettre ces données à un autre responsable de traitement sans que le responsable initial ne puisse y faire obstacle. La personne concernée peut demander que ses données soient transmises directement d'un responsable à un autre.
- **Droit d'opposition** : la personne concernée dispose d'un droit d'opposition au traitement qui lui permet de demander au responsable de ne plus traiter ses données et, en tout état de cause, d'un droit d'opposition à la prospection.

Toute demande pour l'exercice de ces droits peut être adressée à aux différents clubs organisateurs via les coordonnées détaillées supra au point 9.1.1.

La réponse sera apportée, via le même canal de communication, dans les meilleurs délais et au plus tard dans le mois à compter de la réception de la demande.

Aucun paiement ne sera exigé sauf si les demandes sont manifestement infondées ou excessives (caractère répétitif).

11 PALMARES

11.1 PRIX THOMAS MEEZE

Record de la compétition : N. COSSEMENT (La Tournette) – 72 (2017)

Année	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Club
2018	COSSEMENT Nathan La Tournette	DULAIT Julien La Bawette	DELEERS Julien La Tournette	DE LE HOYE Edward La Bruyère	LA BAWETTE
2017	COSSEMENT Nathan La Tournette	TROMPET Amaury Bercuit	BEN MOUSSA Tyliann Avernas	ROMBAUX Gabrielle La Bruyère	BERCUIT
2016	COSSEMENT Nathan La Tournette	THEYS Adrien La Bruyère	VANNECK Jonathan Winge	BENABDERRAZIK Mehdi La Bruyère	
2015	DE WOUTERS D'OPLINTER Jean Hulencourt	THEYS Adrien La Bruyère	DETERVILLE Guillaume Falnuée	STEFFENS Gauthier La Bruyère	
2014	MAIGRET Loïc Waterloo	DUFRASNE Vivian Mont-Garni	LEBRUN Julien La Bruyère	BOUCKAERT Antoine Rigenée	LA BRUYERE
2013	ABSIL Nicolas LLN	JOLLY Harold Ravenstein	DELANDE Arthur 7 Fontaines	BIERNAUX Sacha Mont-Garni	LLN
2012	VARENNE Amaury Rigenée	GRAFF Hadrien Tournette	INGELS Ana- Francesca 7 Fontaines	DULLIER Marc LLN	LA BRUYERE
2011	R. BODART Bercuit	L. MAIGRET LLN	J. VERRETH Winge	S. DEGREEF LLN	LLN
2010	A. PEETERS Brabantse	P.-E. VERLEYE Rigenée	H. GRAFF Tournette	M. HULET Rigenée	LA TOURNETTE
2009	C. GALBRAITH Henri-Chapelle	G. VANDEN BOSSCHE Sept-Fontaines	N. ABSIL LLN	J. LAEUFFER OGC	
2008	M. CAERS Braschaat	N. VAN HABOST Rougemont	G. BASTIN LLN	L. MEULEMANS La Bruyère	
2007	N. VER ELST Rinkven	N. VAN ROOY GC Witbos	N. LEONARD Krokkebaas	J. VANDECRUYS GC Witbos	
2006	A. COMPERNOLLE Ieper Open Golf	G. DAOUST Sept-Fontaines	S. ECHIKSON Hainaut	N. DURAND OGC	
2005	T. PINTENS LLN	M.GUILLAUME Five Nations	S. SERCKX LLN	Non disputé	
2004	E. GEURY Waterloo	A. DUMONT de CHASSART La Bruyère	A. BERGHMANS La Bruyère	N. HERMANT Falnuée	
2003	T. DECORTE - MARIONEX LLN	J. VAN DE KERCKHOVE LLN			
2002	Non disputé				

Année	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Club
2001	D. MILAN LLN				
2000	J. LEPAGE LLN				
1999	Q. VAN DEN HAUTE LLN				
1998	N. VAN DE PITTE LLN				

11.2 LA BRUYERE JUNIORS TROPHY

Record de la compétition : DECHARNEUX Julien (Pierpont) – 72 (2007)

Année	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Club
2018	DUQUAINE Hugo Rigenée	BOLZONELLO Paolo Falnuée	GARTILI Lina Sept-Fontaines	RADELET Arthur Sept-Fontaines	BDGC
2017	THEYS Romain La Bruyère	MAHY Joackym Bercuit	LIEMANS Luca Hainaut	DE HONTHEIM Charline La Bawette	
2016	LUCAS Gilles Haras	WALLEZ Gautier Bercuit	HUT Thomas Louvain-la-neuve	GUEUBEL Garance Hulencourt	HARAS
2015	BODART Roméo Empereur	DUPREZ Valentin BDGC	VILAIN Antwone Ragnies	RONN Charles Ragnies	RAGNIES
2014	TEXEIRA Caroline La Bruyère	ROOSEN Yannick Ragnies	VAN TREEL Adrien La Bruyère	MAHY Nino LLN	HAINAUT
2013	RIGA Mathilde Boisfort	PEZZOT Noah La Bruyère	DETRREEE Olivier Haras	FALZONE Loïc La Bruyère	BRUSSELS
2012	FERDIN Antoine Mont-Garni	HAMON Kenneth 7 Fontaines	LE GRELLE Jérémy La Bruyère	KOELMAN Harold Waterloo	7 FONTAINES
2011	DUMONT de CHASSART Adrien La Bruyère	ZOPPE Raphaël Brussels	OPDENBOSCH Harold Brussels	DAUE Martin La Bruyère	LA TOURNETTE
2010	WIRTZ Maurice Enghien	DUMONT de CHASSART Adrien La Bruyère	ANDRE Arthur Tournette	MIGLIORANZA Lara Haras	LA TOURNETTE
2009	VAN HABOST Nathan Rougemont	BOSTEELS Herman Enghien	DEMOTTE Vadim Enghien	PERTOLDI Luca Waterloo	ENGHIEN
2008	VAN HABOST Nathan Rougemont	LIMBIOUL Anthony Louvain-la-neuve	TEIXEIRA Caroline La Bruyère	SENGELIN Eric Humièrre (FR)	ROUGEMONT

Année	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Club
2007	DECHARNEUX Julien Pierpont	AVELING Clara Tournette	VAN ESCH Shadee Louvain-la-neuve	DURIEUX Sacha La Bruyère	LOUVAIN-LA- NEUVE
2006	ICKX Romain 7 Fontaines	DEVILLET Basile L'Empereur	PATTYN Charles Bercoit	TEIXEIRA Charlotte La Bruyère	L'EMPEREUR

11.3 PRIX JEAN-FRANÇOIS GILLET

Record de la compétition :

Année	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Club
2018	FETTWEISS Paul-Guillaume Bercuit	LEFEBURE Ysaure BDGC	VERLINDEN Véronique Pierpont	THERVILLE- TONDREAU Inès La Tournette	BDGC
2017	VOS Charles BDGC	WOUTERS Amaury BDGC	CERUTI Federico BDGC	MEUNIER Victoria La Bawette	BDGC
2016	BIERNAUX Doriano Mont-Garni	FETTWEIS Paul- Guillaume Bercuit	BENABDERRAZIK Mehdi La Bruyère	DELEERS Julien La Tournette	
2015	DE TROCH Seppe Keerbergen	LIPIN Merlin Bercuit	RAMACKERS Alex Spa	SERVAIS Louis Haras	
2014	NADENAU Lindsay Mergelhof	ZOPPE Raphaël Boisfort	KEYS Chiara La Tournette	DEGIMBE Noa La Tournette	
2013	MERCELIS Lucas Rigenée	MAIGRET Lucie Waterloo	RUSLING Hugo Tournette	BOUCKAERT Antoine Empereur	
2012	DE WOUTERS D'OPLINTER Jean La Bruyère	GRAFF Hadrien Tournette	LEEMANS Loic LLN	AERTSENS Matthias Tournette	LA TOURNETTE
2011	MANCHE Céline Tournette	VANDEMOTEN Alexandre Tournette	DE BAUE Lucas	COMPAGNIE Romain Bercuit	MONT-GARNI
2010	REYGAERT Andreas Tournette	TEIXEIRA Charlotte La Bruyère	APPART Manon La Bruyère	KEYS Chiara Tournette	LA TOURNETTE
2009	AVELING Clara Tournette	LEMAIRE Romain Tournette	MISSINNE Gilles Enghien		

11.4 OPEN DU MONT-GARNI**Record de la compétition :**

Année	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Club
2018	HAYDER-TOROK Alexander Bercuit	DECEUNINCK Paul FFG	GOOSSENS Noah Anderlecht	VERLINDEN Véronique Pierpont	EMPEREUR
2017	NAVEAU Gabriel Mont-Garni	VILAIN Antwone Ragnies	DE HOUCK Robin Ragnies	MONIER Charles Bondues	
2016	Non disputé	Non disputé	Non disputé	Non disputé	Non disputé
2015	LENTREBECQ Louis FFG	PIRLOT Briac BDGC	DELLICOUR Alix Rigenée	GULDENTOPS Corneel Winge	
2014	DE CORDES Augustin Ravenstein	THEIJS Sam Rigenée	WATERSCHOOT Maëlys La Tournette	GIOT Raphaël La Tournette	BOISFORT
2013	FERDIN Louis Mont-Garni	SLOS Julien Rigenée	PEZZOT Noah La Bruyère	DEMAN Alizée Mont-Garni	WATERLOO
2012	LEBRASSEUR Jason Enghien	ROULIN Nicolas 7 Fontaines	DENIS Elliott Boisfort	MARIEN Eugénie LLN	7 FONTAINES
2011	DEVILLET Basile Empereur	LAMBERT Thomas Mont-Garni	HULET Maxime Rigenée	JACOBS Jessica Winge	7 FONTAINES
2010	LOGE Valentine Ardenne	TEIXEIRA Caroline La Bruyère	LAMBERT Thomas Mont-Garni	JANSSENS Eline Ieper	WINGE
2009	VARENNE Amaury La Bruyere	LEMAIRE Romain La Tournette		HABETS Olivier Rinkven	LA BRUYERE

11.5 GRAND PRIX GUY HALLET

Record de la compétition :

Année	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Club
2016	BIERNAUX Doriano Mont-Garni	MALEMPRE Basile Gomzé	THYS Bastien Durbuy	GUEUBEL Garance Hulencourt	
2015	DE WOUTERS D'OPLINTER Jean Hulencourt	VAN BELLE Vincent Méan	BELLOTTO Alexandre La Bruyère	COMELIAU Carlos Méan	
2014	THEIJS Sam Rigenée	VAN TREEL Adrien La Bruyère	KOTTGEN Arno Avernas	BELLOTO Alexandre La Bruyère	
2013	MEYER DE BECO James Avernas	BIERNAUX Doriano Mont-Garni	DELANDE Arthur 7 Fontaines	GIOT Maxime Tournette	
2012	DE WOUTERS D'OPLINTER Jean La Bruyère	OLIVIERS Gaspard Boisfort	BLAIRON Martin Ragnies	DENOEL Simon Five Nations	
2011	WIRTZ Maurice Enghien	NEVEU Adrian Avernas	TOUSSAINT Adrien Haras	MARCELLE Quentin Empereur	
2010	BOJESEN Björn Tournette	GHEMRI Sacha Enghien	LAMBERT Thomas Mont-Garni	ADAMS Gauthier Five Nations	
2009					

11.6 L'EMPEREUR JUNIORS TROPHY

Record de la compétition : N. COSSEMENT (La Tournette) – 72 (2017)

Année	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Club
2018	LIPIN Merlin Bercuit	CRISPEELS Samuel Puurs	FOURNIER Arthur Hulencourt	VAN DEN BRIL Ryland La Bawette	BERCUIT
2017	COSSEMENT Nathan La Tournette	DESCHESNE Bryan Falnuée	DIRICKX Thibault La Bawette	DAMIENS Antonin Empereur	

11.7 CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL

Année	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
2018	FETTWEISS Paul- Guillaume Bercuit	HERMAN Edward Falnuée	MUYS Arne Golfschool Gent	DE LE HOYE Edward La Bruyère
2017	COSSEMENT Nathan La Tournette	VILAIN Antwone Ragnies	CERUTI Federico BDGC	DE HONTHEIM Charline La Bawette
2016	BIERNAUX Doriano Mont-Garni	BENABDERRAZIK Ali La Bruyère	MAHY Joachim Andenne	GUEUBEL Garance Hulencourt
2015	BIERNAUX Doriano Mont-Garni	VAN BELLE Vincent Méan	DE NYS Alexandre LLN	MILLARD Mathias Pierpont
2014	DE CORDES Augustin Ravenstein	ROOSEN Yannick Ragnies	WATERSCHOOT Maëlys La Tournette	DE NYS Alexandre LLN
2013	DE WOUTERS D'OPLINTER Jean La Bruyère	VAN MULLEM Baudouin Ragnies	DELANDE Arthur 7 Fontaines	BOUCKAERT Antoine Empereur
2012	DE WOUTERS D'OPLINTER Jean La Bruyère	GRAFF Hadrien Tournette	BLAIRON Martin Ragnies	FANIELLE Tanguy Haras
2011	WIRTZ Maurice Enghien	LAMBERT Thomas Mont-Garni	LAUWEREYS Noah Overijse	MARCELLE Quentin Empereur
2010	WIRTZ Maurice Enghien	TEIXEIRA Caroline La Bruyère	ANDRE Arthur Tournette	ADAMS Gauthier Five Nations

12 ANNEXE : FEUILLE DES INSCRIPTIONS